



Ville de Durbuy
Basse Cour, 13
B- 6940 Barvaux S/O

AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 51bis-2019

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy,

Vu l'article 78 de l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière (MB 9/12/1975) ;

Vu l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999) ;

Complémentaire à l'autorisation n° 51 du 25 mars 2019,

AUTORISE

Les « Entreprises MATHIEU » S.A.

Wicourt, 2 – 6600 BASTOGNE ☎ 061 28 83 46 📠 061 28 81 28

Responsable du chantier : Davy CHRISTOPHE 📞 0491 92 81 63

SPW : Chef de projet : Christophe HOMEL 📞 0473 81 94 38 - **Contrôleur des travaux :** Céline BRUYERE 📞 0477 97 68 35

Coordination sécurité – B.C.S.S. sprl : Jacques DUBOIS 📞 0475 51 52 15

effectuant des travaux de réhabilitation de la voirie N983

➤ à BARVAUX S/O – RN983 entre les BK 29.160 et 30.330 – Route de Durbuy
depuis le 29 avril jusqu'à la fin du chantier

- à interdire le stationnement le long et aux abords du chantier ;
- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999), à l'exclusion de toute autre, tenant compte notamment de la catégorie des chantiers envisagés ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C.43 fixant la limite de vitesse à 30 km/h ;

Mesures de circulation complémentaires, Route de Durbuy :

➤ **du 11 juin au 12 juillet 2019, coulage des bordures en béton (côté impairs) :**

La route sera mise à sens unique de circulation, autorisée dans le sens vers Petithan.

Un itinéraire de déviation sera mis en place.

Côté Petithan, un itinéraire de déviation spécifique pour les véhicules de + de 5,5 tonnes, excepté ceux des services de secours et de transport scolaire, sera mis en place via les RN 833 et 831.

➤ **du 5 au 26 août 2019, purges et pose première couche :**

La circulation sera autorisée sur une ½ chaussée. Elle sera alternée et régulée par le placement de feux tricolores, avec décompte de temps.

➤ **Entre les 26 et 29 août 2019 (durant un jour), pose dernière couche :**

Après en avoir informé les riverains au moins deux jours avant, la circulation sera interdite.

Un itinéraire de déviation sera mis en place, avec le même itinéraire spécifique pour les véhicules de + de 5,5 tonnes.

L'entreprise :

- prendra toute mesure nécessaire afin de permettre le passage des services de secours en cas d'urgence, et de sécuriser les trous et/ou tranchées laissés ouverts (balisage, lampes, ...) ;
- préviendra le service traitant de l'évolution du chantier et du jour de pose de l'enduisage, afin de permettre l'information des services de secours et des transports scolaires.

La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.



Durbuy, le 7 juin 2019.


Philippe BONTEMPS,
Bourgmestre.